Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20260928-2026-096-AI
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

CONVENTION DE PARTENARIAT « ATELIERS COLLEGE »

ENTRE LA MAISON ST JEAN DE BRIARE

ET LE COLLEGE ALBERT CAMUS DE BRIARE

Entre les soussignés

La Mairie de Briare, dont le siège social est fixé Place Charles de Gaulle 45250 Briare, représentée par le Maire, Monsieur Gabriel DENIZOT, habilité par la *décision n°2021-047* en date du 29 septembre 2021 ;

Ci-après dénommée « **la commune** »

d'une part,
et

Le collège Albert Camus, rue du Port à Belleau, 45250 Briare, représenté par son principal, M. Cédric PIERRE.

ci-après désigné **« le collège** »

d'autre part,

Préambule :
Le collège Albert Camus de Briare accueille 450 élèves de Briare, La Buissière, Ouzouer-sur Trézée, Ousson-sur-Loire, Fains-en-Gâtinais, Escrignelles, Breteau, Dammarie-en-Puisaye et Champoulet. Sa démarche éducative vise à proposer des activités périscolaires variées aux enfants.

La Maison St Jean situé au 49 boulevard Buyser à Briare, représentée par la responsable des affaires scolaires et coordinatrice enfance jeunesse, Mme Anaïs Couvrand (ci-après désignée « la MSJ ») est un service jeunesse de la ville de Briare. Ce service est destiné aux jeunes scolarisés à partir de la 6ème jusqu'à leur 17ans. La MSJ propose des ouvertures pendant les vacances scolaires et en période scolaire afin de permettre aux jeunes de participer à des activités sportives, manuelles, ludiques et culturelles. L'action de la maison st jean s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs tels que l'école ou la famille.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention
La MSJ s'engage à mettre en place des ateliers ludiques ainsi que des actions en partenariat avec le collège.

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par la MSJ, des ateliers collèges.

Accusé de réception en préfecture
045-214500530-20260928-2026-096-AI
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

Article 2 : Déroulement des ateliers

Ces ateliers se déroulerons en période scolaire, pendant la pause méridienne les mardis et vendredis de 12h15 à 13h40. D'autres actions pourront avoir lieu en fonction des évolutions de projets.

Les ateliers seront animés par une animatrice de la MSJ mis à disposition au collège.

Article 3 : Objectifs et contenus des ateliers

Les objectifs des ateliers sont les suivants :

- Favoriser l'autonomie
- Responsabiliser les jeunes
- Valoriser les jeunes, leur savoir-faire
- Mettre les collégiens en situation d'acteurs à travers différentes animations (jury d'un concours, « animateur » d'un jeu…)
- Mobiliser les collégiens et faire connaitre la MSJ
- Favoriser les ateliers écocitoyens

Les ateliers seront définis par les jeunes et se dérouleront sur plusieurs séances.

Des groupes composés au maximum de 15 élèves par animateur pourront participer aux ateliers.

Article 4 : Matériel

La MSJ fournira le matériel nécessaire à l'animation (matériel pédagogique, documents, livres, jeux…).

Le collège mettra à disposition, une salle ainsi que le mobilier nécessaire pour la réalisation des ateliers et diffusera les informations concernant la MSJ aux élèves de son établissement, via Pronote ou par un affichage.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une année scolaire, à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 3 juillet 2027. Elle pourra être renouvelée après réalisation d'un bilan entre les parties.

Article 6 : Conditions particulières

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution en concertation, avant tout recours à la juridiction compétente. La rupture de la présente convention pourra survenir à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'une semaine non compris le samedi et le dimanche. La dénonciation se fera par courrier.

Fait en deux exemplaires,

Fait à Briare, le :
Le Principal du Collège,

Cédric PIERRE

Fait à Briare, le :
Le Maire de Briare,

Gabriel DENIZOT